Article 31 du Règlement

[Français]

LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DE SAINTE-MARGUERITE

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, après toutes les critiques portées par le chef cri, Matthew Coon-Come, contre la Convention de la baie James et Hydro-Québec, il était encourageant d'entendre hier les propos du chef montagnais Élie Jacques Jourdain, qui a souligné à Washington les avantages qu'offre à sa communauté le projet hydro-électrique de Sainte-Marguerite.

Ainsi, l'entente conclue entre les Montagnais et Hydro-Québec a permis de relancer l'économie et l'emploi dans la région. De l'avis du chef Jourdain, l'entente protégera le mode de vie et la culture des Montagnais puisque les deux conditions des Montagnais ont été remplies, à savoir que l'entente ne porte pas préjudice à leurs droits territoriaux ancestraux et qu'elle fasse d'eux des partenaires égaux.

J'aimerais féliciter le chef Jourdain ainsi que Konrad Sioui, leur négociateur, d'avoir eu le courage de dire en public ce que beaucoup d'autochtones pensent, c'est-à-dire qu'il peut y avoir un vrai partenariat entre le Québec et les peuples autochtones.

[Traduction]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, nous avons un système de santé qui a l'air formidable sur papier. La ministre de la Santé et le premier ministre évoquent constamment les cinq principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé. Bien des mots, et pas beaucoup de gestes concrets.

Notre système de santé, qui a été mis à l'essai avec succès dans un service régional de santé à Swift Current, en Saskatchewan, est cependant en train de se désagréger. Sur papier, les soins de santé sont accessibles au Canada. En réalité, les listes d'attente s'allongent pour les opérations chirurgicales importantes. Sur papier, le système est universel, mais les différentes provinces assurent des ordonnances et des services différents dans leurs systèmes de santé.

À mesure que la population vieillit, la demande de services augmente, alors que diminue la proportion de la population qui paie pour ces services. Les coûts liés au service de la dette augmentent tandis que diminuent les fonds fédéraux consacrés à la santé. Combien de temps encore cela pourra—t—il durer avant que le gouvernement ne prenne d'autres mesures, au lieu de citer constamment un document appelé Loi canadienne sur la santé?

Sur papier, le Canada possède un système de santé de niveau international. En réalité, quand les Canadiens sont malades ou blessés, ils ont le droit d'être inscrits immédiatement sur une liste d'attente de niveau international.

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE DES SOINS PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine constitue la Semaine nationale des soins préhospitaliers d'urgence. Nous pouvons profiter de l'occasion pour reconnaître le rôle vital que jouent les professionnels de la santé dans les soins préhospitaliers d'urgence.

De fait, toute personne ayant eu recours à ces services aura sans doute apprécié les efforts des gens impliqués dans ce domaine.

[Traduction]

Je veux féliciter et remercier la Confédération canadienne des associations de service d'ambulance ainsi que son président, M. René Berthiaume, de leur dévouement, de leur enthousiasme et de leur participation à la Semaine nationale des soins préhospitaliers d'urgence.

LE SERVICE D'ASSISTANCE CANADIEN AUX ORGANISMES

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour signaler à la Chambre un geste de générosité fait par un citoyen canadien et un électeur de ma circonscription. M. Brian Oxley, de Scarborough, est en effet allé en Roumanie pour y aider et y conseiller les manufacturiers locaux de verre.

M. Oxley est un Canadien qui s'est rendu outre-mer pour conseiller bénévolement des entreprises, par l'entremise du Service d'assistance canadien aux organismes ou SACO. Depuis sa fondation en 1967, le SACO offre les services de conseillers bénévoles canadiens à des entreprises et à des organisations des collectivités autochtones du Canada, des pays en voie de développement et des nouvelles économies de marché de l'Europe centrale et de l'Est.

Les bénévoles du SACO sont des Canadiennes et des Canadiens compétents qui sont habituellement à la retraite et qui acceptent volontiers de partager l'expérience pratique qu'ils ont acquise durant leur vie avec ceux qui en ont le plus besoin.

Ils méritent tous nos félicitations. Je félicite M. Oxley de sa contribution exceptionnelle.

L'AGRICULTURE

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, hier, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture si les agriculteurs qui livreront leur grain au silo avant le 31 juillet auront à payer le plein taux de fret si le silo ne l'expédie qu'après le 1^{ex} août.

• (1415)

Le ministre a confirmé que les agriculteurs ayant vendu leur grain à la Commission canadienne du blé et l'ayant livré au silo